

pour étudier la Charte des droits de l'homme nous avons examiné l'à-propos de réunir tous les procureurs généraux du pays pour étudier les problèmes nationaux concernant l'administration de la justice.

Je me préoccupe des retards enregistrés dans les affaires en instance dans nos tribunaux, que les responsabilités se situent du côté des juges ou du Barreau où l'on diffère d'un commun accord l'examen de certaines affaires pour plus de commodité. Au ministère de la Justice à Ottawa, nous avons examiné la possibilité d'avoir recours à des ordinateurs et j'estime que ceux-ci pourraient être utilisés largement afin d'accélérer l'administration de la justice à l'échelon provincial.

Afin d'apaiser les craintes de l'honorable représentant de Greenwood (M. Brewin), permettez-moi de préciser que nous ne songeons pas à remplacer les avocats, mais seulement à faire mieux. J'ai la conviction que si, à Toronto ou à Montréal, on chargeait un ordinateur de déterminer qui est responsable des retards enregistrés dans nos tribunaux, la réponse pourrait être la même qu'à Philadelphie où les retards ont été imputés à seulement une ou deux sociétés d'avocats qui avaient trop d'affaires sur les bras. Cependant je pense que nous devrions cerner les responsabilités pour ces retards.

Nous devons voir si le droit de recourir aux services d'un avocat est respecté. Nous devons également examiner le très grave problème que pose la loi sur le divorce. La dissolution d'un mariage ne règle pas les problèmes de l'entretien, de la pension alimentaire et de la garde des enfants. Ces diverses questions doivent être tranchées par des tribunaux distincts dans la même juridiction et il n'est pas inusité que la même cause matrimoniale soit entendue simultanément devant deux ou trois tribunaux. Toutes les conséquences juridiques du divorce et du mariage devraient, d'une manière ou d'une autre, être mieux coordonnées qu'elles le sont actuellement.

Monsieur l'Orateur, ce sont là quelques-unes des questions relatives à l'administration de la justice et à la nomination des juges qui sont régies par les dispositions du bill. De toute manière, mes confrères procureurs généraux sont favorables à l'idée d'une conférence que j'aimerais tenir tard ce printemps. Je remercie la Chambre de l'attention qu'elle m'a accordée.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Merci, monsieur l'Orateur. Je n'avais pas réellement l'intention de prendre part au débat...

M. Peters: Je ne savais pas qu'il se prolongerait si longtemps.

M. Baldwin: J'ai la plus vive attention de mes amis de gauche qui sont déjà en train

d'ôter à ce que je vais dire tout son intérêt avant même que je n'ouvre la bouche. Le critique distingué et fort instruit de ce parti étudie actuellement d'autres projets de loi que le ministre présentera plus tard à la Chambre et c'est ce qui m'a poussé à prendre la parole. Je suis heureux de voir le ministre se livrer à une étude plutôt hors programme—personne n'y fait objection—mais la nomination de juges ne devrait nullement l'empêcher, pas plus, je pense, que les membres de l'opposition et les députés ministériels de l'arrière-ban d'approfondir quelque peu la question.

Monsieur l'Orateur, quiconque a regardé la télévision ou lu les journaux au cours des douze derniers mois sait quelque chose des émeutes et de la violence qui ont ébranlé le monde occidental, et il se demande sans doute si les tribunaux auront leur place dans notre société. Considérant la tension des temps modernes, y a-t-il place pour ceux à qui la société a délégué le pouvoir de rendre des décisions judiciaires afin qu'ils déterminent les droits des parties? Y a-t-il place pour l'homme de loi afin qu'il prenne une décision pondérée et impartiale dans des disputes entre citoyens ou entre les citoyens de l'État? A quelques-uns d'entre nous, cela ne semblerait pas nécessaire. Les gens font maintenant leurs revendications dans les rues. Les démonstrations, parfois violentes, ont fait échec aux mécanismes prévus par la société pour faire face à ces problèmes. J'ai été heureux d'entendre le ministre nous dire un peu ce qu'il pense de cette question. C'était son opinion personnelle et non celle du gouvernement. Ses remarques nous ont éclairés et nous permettront de savoir ce que nous pouvons anticiper à ce sujet d'ici un an ou deux.

● (9.00 p.m.)

Nous devons nommer à la magistrature des gens qui connaissent non seulement la loi mais aussi la société et les faiblesses de la nature humaine. Les hommes que nous nommons doivent pouvoir considérer, évaluer et juger les conflits et les différends entre des êtres humains. Ils entendent des gens contester les droits des gouvernements et des grosses entreprises. Aucune société ne demeurera libre et bonne si nous ne prévoyons aucun moyen de choisir de tels hommes pour notre magistrature.

Qu'il me soit permis de faire une digression et de signaler que j'ai parfois entendu dire, dans différentes régions du Canada et à la Chambre, que ceux qui sont engagés dans la vie publique de notre pays, autrement dit, nos hommes politiques, ne devraient pas être nommés juges. Je ne suis pas de cet avis. Je ne dis pas que la participation à la vie publi-